



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE SPORT AU FÉMININ

DOSSIER DE PRESSE



LE SPORT AU FÉMININ

À l'occasion de l'opération Sport Féminin Toujours (14-20 février 2022), le ministère chargé des Sports fait le point sur les avancées relatives à la féminisation du sport et de sa visibilité.

L'occasion d'évoquer des sujets liés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde sportif, la place des femmes dans les instances dirigeantes sportives ou encore la maternité des sportives de haut niveau.

La médiatisation, la promotion du sport au féminin permettent non seulement d'ancrer la pratique féminine dans les usages, de poser la question d'une représentation paritaire, mais aussi de l'égalité et de la mixité femmes-hommes de certaines épreuves. Elles contribuent également au développement de la pratique en incitant les femmes, jeunes ou moins jeunes, à débiter ou à reprendre une activité physique.

L'enjeu de la visibilité des sportives de haut niveau est également un outil essentiel pour créer des *role models* pour inspirer les jeunes filles.



En quelques années, la proportion de temps d'antenne consacré à la retransmission de compétitions sportives féminines a progressé de manière significative (+ 10 % par rapport à 2012) mais reste insuffisante.

La loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication garantit l'accès gratuit du plus grand nombre de téléspectateurs aux événements dits d'importance majeure (EIM). La liste limitative de ces événements, fixée par décret, comprend aujourd'hui vingt-et-une manifestations ou compétitions sportives.

Garantir l'accès télévisuel du plus large public aux événements sportifs qui fédèrent la communauté nationale est un objectif majeur du Gouvernement qui a décidé, en février 2022, de soumettre à une nouvelle consultation des professionnels des secteurs concernés une liste modernisée qui intègre notamment les Jeux Paralympiques et soutient une plus grande visibilité du sport féminin. À la suite de cette consultation, le Gouvernement notifiera cette liste à la Commission européenne qui contrôle la qualification d'EIM et valide les listes transmises par les États membres. C'est à l'issue de cette procédure que le décret du 22 décembre 2004 pourra être modifié afin d'y intégrer ces nouveaux événements et notamment davantage de compétitions féminines.



Les chiffres clés de la féminisation du sport

La pratique licenciée en léger recul en 2020.

Un sursaut en 2021

+ de 6 millions de licences (6 158 798) ont été délivrées à des femmes en 2020 (contre 6 385 945 en 2019). Une légère érosion, après plusieurs années de progression, qui s'explique par les conséquences de la crise sanitaire sur la pratique sportive, marquée notamment en 2020 par l'arrêt de l'activité des clubs pendant plusieurs semaines.

Les fédérations françaises de rugby à XIII (+12,8 %), de football (+ 7,6 %), de pentathlon moderne (+ 7,2 %), ou encore de natation (+ 5,1 %) font partie de celles qui ont connu une augmentation de licences délivrées à des femmes ou des jeunes filles pendant cette période. Plus surprenant, les clubs de football américain (+ 6,1 %) et de pulka et traîneau à chiens (+ 7,8 %) ont également vu leur pratique féminine progresser en 2020.

**+ de 6 millions
de licences**
délivrées à des
femmes en 2020

Toutes les fédérations n'ont pour le moment pas complètement retrouvé le volume de licenciés de 2019. Mais la reprise est palpable depuis la rentrée 2021, notamment grâce au Pass'Sport, l'allocation de rentrée sportive qui a bénéficié à plus d'un million de jeunes pour s'inscrire dans un club sportif depuis septembre 2021. Certaines disciplines ont même vu leurs effectifs croître ces derniers mois, à l'image de l'équitation, du cyclisme et surtout du rugby. En 2021, le nombre de licenciés à la FFR (244 043) est même plus important qu'avant le début de la pandémie : + 6,76 % de pratiquantes et pratiquants, toutes catégories confondues. Le rugby féminin a connu depuis septembre une augmentation de 22,12 %, (26 465 licenciées), avec notamment +45 % de pratiquantes en école de rugby chez les catégories U6 à U12.

La fédération française de basket-ball connaît elle aussi une hausse importante du nombre de ses licenciés pour la saison 2021-2022 (509 794 licenciés en club contre 418 167 en 2020, soit + 21,9 %), avec une pratique qui continue à se féminiser (175 340 licenciées, + 19,6 %)

La féminisation des instances se poursuit

Parce que les progrès doivent être confortés et la dynamique poursuivie, l'ensemble des fédérations sportives sont invitées à renouveler leur plan de féminisation. Près de 90 fédérations s'étaient dotées d'un tel plan entraînant un net développement de la pratique sportive des jeunes filles et des femmes.

Aujourd'hui, l'enjeu est de rechercher l'égalité sur le terrain, mais aussi sur les droits et la visibilité ainsi qu'en matière de prévention de toutes les formes de violences et de discriminations faites aux femmes. Avec le soutien du ministère chargé des Sports et de son opérateur, l'Agence nationale du Sport, les fédérations sont notamment incitées à s'engager plus fortement dans l'accompagnement des femmes à l'accès aux responsabilités électives et aux fonctions d'encadrement technique, qu'il soit bénévole ou rémunéré.

En 2022 :

19 PRÉSIDENTES D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE DONT 3 À LA TÊTE D'UNE FÉDÉRATION OLYMPIQUE

FF de hockey sur gazon : **Isabelle JOUIN**

FF des sports de glace : **Nathalie PECHALAT**

FF de ski : **Anne-Chantal PIGELET-GREVV**

FF de cyclotourisme : **Martine CANO**

FF de football américain : **Brigitte SCHLEIFER**

FF de joute et sauvetage nautique : **Anne-Lise PERRET**

FF de la randonnée pédestre : **Brigitte SOULARY**

Fédération française sportive de twirling bâton : **Sylvie BONNIER**

FF de vol libre : **Véronique GENSAC**

FF de double dutch : **Nadia AIDLI**

FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire : **Marilyne COLOMBO**

FF sports pour tous : **Betty CHARLIER**

Fédération française de la retraite sportive : **Yolande GUERIAUD**

Fédération nationale du sport en milieu rural : **Brigitte LINDER**

Fédération sportive de la police nationale : **Brigitte JULLIEN**

Union nationale sportive Léo Lagrange : **Françoise BOUVIER**

FF handisport : **Guislain WESTELYNCK**

Union sportive de l'enseignement du premier degré : **Véronique MOREIRA**

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) : **Emmanuelle BONNET OULALDJ**

14 DTN DONT 7 DANS DES FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES

FF de course d'orientation : **Marie-Violaine PALCAU**

FF de cyclotourisme : **Isabelle GAUTHERON**

FF d'équitation : **Sophie DUBOURG**

FF escrime : **Virginie THOBOR**

FF de hockey sur glace : **Christine DUCHAMP**

FF de lutte : **Auréli AIM-TUIL**

FSCF : **Fabienne VENOT**

FF de la retraite sportive : **Sylvie KINET**

FSGT : **Ingrid FISHTER**

FF de spéléologie : **Marie-Hélène REY**

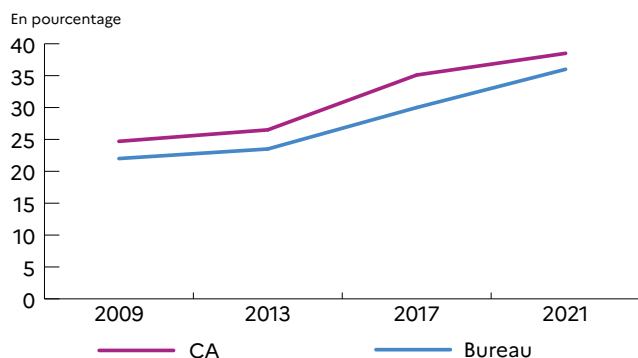
FF du sport adapté : **Marie-Paule FERNEZ**

FF des sports de glace : **Frédérique BLANCON**

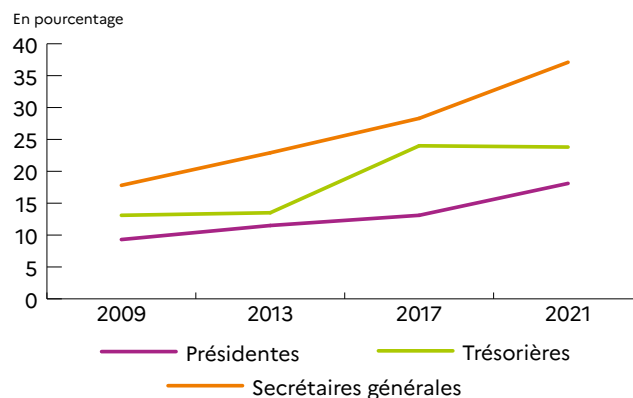
FF planeur : **Tina GIRARD**

FF de volley : **Axelle GUIGUET**

Évolution de la féminisation des instances dirigeantes fédérales



Évolution du nombre de femmes au poste de présidente, trésorière et secrétaire générale



BON À SAVOIR

À l'image de la situation observée au niveau national, les fédérations sportives scolaires sont, dans les quartiers prioritaires, proches de la parité entre hommes et femmes. C'est le cas, par exemple, de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré - USEP (50,2 % de licences féminines chez les pratiquants en quartiers prioritaires qui figurent, toutes deux, parmi les 9 fédérations les plus représentées dans ces quartiers).

Certaines fédérations sportives sont, quant à elles, nettement plus féminisées dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qu'au niveau national comme, par exemple, la Fédération française de handball (45 % de licences féminines dans les QPV, contre 35,7 % au niveau national) ou la Fédération française de tennis (34,9 %, contre 29,4 %).

ZOOM SUR... LA PARITÉ À LA BOXE

À l'image de l'athlétisme, du handball, ou encore de la montagne et escalade, la Fédération française de boxe, qui compte **17 436 pratiquantes féminines** sur ses **59 874 licenciés**, a instauré la parité femmes/hommes au sein de son bureau directeur fédéral. Aux côtés du président Dominique Nato, on retrouve notamment l'ancienne vice-championne olympique des Jeux de Rio et championne du monde Sarah Ourahmoune au poste de vice-présidente, Marie-Lise Rovira (secrétaire générale), Sophie Morin (secrétaire générale adjointe) et enfin Jacqueline Mairesse (trésorière générale adjointe). Pour développer la pratique féminine, la FFBoxe organise depuis deux ans le « Ladies Boxing Perf », un événement national de référence en termes de boxe féminine qui favorise la prise d'expérience et l'augmentation du nombre de combats des boxeuses amateurs en France tout en permettant à la Direction Technique Nationale de repérer les futures espoirs de la discipline.

Le ministère chargé des Sports renforce son engagement pour le développement et la promotion de la place des femmes dans le sport



Le développement et la promotion de la place des femmes dans le sport constituent un enjeu majeur pour le sport français et la société en général. Un des objectifs prioritaires du ministère chargé des Sports est l'augmentation du nombre de pratiquants en veillant à l'égalité d'accès de chacun et chacune à la pratique sportive. Le ministère s'engage depuis plusieurs années à identifier les leviers de croissance du sport au féminin par le développement du sport pour toutes et de haut niveau, mais aussi l'engagement des femmes dans les fonctions dirigeantes ou d'arbitrage.

Si l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport a connu des avancées significatives, les écarts demeurent et appellent toujours une mobilisation accrue des acteurs concernés afin de soutenir et d'accompagner des actions concrètes visant à promouvoir la pratique sportive féminine, innover dans l'offre de pratiques et accompagner les clubs et les associations à offrir de nouveaux services sportifs pour le public féminin.

La ministre déléguée aux Sports, Roxana Maracineanu, a décidé d'engager plusieurs chantiers afin de relancer la pratique féminine :

Une intégration renforcée des femmes dans la gouvernance à tous les échelons

Les fédérations sportives ont eu pour la première fois l'obligation d'appliquer la loi du 4 août 2014 (sans dérogation possible) lors du renouvellement de leurs instances dirigeantes fédérales à l'occasion des élections de 2020 et 2021. La proposition de loi visant à « démocratiser le sport en France », actuellement en discussion à l'Assemblée nationale et au Sénat, prévoit de renforcer cette loi du 4 août 2014 en poursuivant la féminisation des instances dirigeantes fédérales et en l'étendant à ses organes régionaux. La ministre chargée des Sports, Roxana Maracineanu, et les députés ont réaffirmé leur volonté d'instaurer la parité dans les instances dirigeantes des fédérations au niveau national à horizon 2024. Ce même objectif de parité dans les instances dirigeantes régionales des fédérations devra être atteint à horizon 2028 si la loi est votée.

La féminisation des fonctions arbitrales et techniques

Les fédérations doivent assurer aux femmes ont un égal accès aux formations et/ou aux postes d'arbitrage ou de jugement en assurant des modalités de qualification techniques proportionnées. Il s'agit notamment d'augmenter le nombre d'officielles en valorisant la fonction d'arbitre exercée par des femmes et en renforçant les passerelles avec l'UNSS qui forme de jeunes officiels en parfaite parité. Par ailleurs les fédérations doivent garantir l'accès aux formations et l'encadrement des formations par des femmes.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT SÛR POUR LES FEMMES

Inciter les filles, les femmes à pratiquer dans un club, c'est aussi et avant tout les protéger, leur garantir un environnement de pratique sûr, respectueux et épanouissant. Aussi, depuis le début de son mandat, et dans un contexte inédit de libération de la parole dans le monde sportif mettant fin à une omerta de plusieurs décennies, la ministre chargée des Sports, Roxana Maracineanu, mène une action volontaire sur le terrain de la prévention des violences, notamment sexuelles mais aussi morales et sexistes qui touchent très majoritairement les femmes. La cellule en charge du traitement des signalements effectue le suivi de plus de 600 personnes mises en cause et accompagne les fédérations sportives dans la construction de stratégies de prévention des violences qui seront intégrées au contrat de délégation qui lie le ministère à chaque fédération.

En parallèle, le ministère poursuit son travail de prévention des violences avec l'appui de 14 associations qui sont chargées d'intervenir dans les établissements du ministère : Centre de victimologie pour mineurs, Colosse aux pieds d'argile, E-Enfance, l'Enfant Bleu, Fight for dignity, Foot Ensemble, La voix de l'enfant, Le Trimaran, Les Papillons, la LICRA, Marion la main tendue, Respect Zone, Stop aux Violences Sexuelles, Sport et Citoyenneté. Dans le cadre des travaux législatifs en cours pour « Démocratiser le sport en France », une des avancées majeures prévoit l'obligation pour les fédérations sportives d'informer les licenciés de l'existence d'une couverture juridique et psychologique des victimes de violences.

L'amélioration des conditions de la pratique sportive féminine

Dans le cadre du Comité Interministériel à la Ville du 29 janvier 2021, le Gouvernement a pris de nouveaux engagements concernant les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et a annoncé un plan de rattrapage en matière d'équipements sportifs dans ces quartiers

Ce plan a permis d'amplifier le soutien aux QPV par le financement de projets de construction et de rénovation de leurs équipements sportifs. Une attention particulière sera portée à l'amélioration des conditions de la pratique sportive féminine notamment dans les équipements de proximité en accès libre et par la création ou la rénovation de vestiaires et sanitaires dédiés aux femmes dans tous les équipements.

Pour encourager le sport féminin, l'utilisation des équipements sportifs propriété des services ministériels et des établissements publics mis à disposition des associations sportives sera destinée en priorité à la pratique sportive féminine. La pratique du sport au féminin se trouve souvent positionnée à des créneaux horaires moins favorables que ceux réservés aux hommes. Cela peut décourager certaines pratiquantes. Les plans sportifs locaux devront au même titre intégrer une réflexion sur le développement de la pratique sportive féminine.

Enfin, le plan 5 000 équipements de proximité décidé par le Gouvernement et bénéficiant d'une enveloppe de 200 millions d'euros d'ici à 2024 permettra de soutenir les projets garantissant une pratique féminine. Pour les plateaux de fitness et les parcours de santé par exemple, le choix des types de modules et leur hauteur est adapté aux femmes.

Vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes grâce à l'Appel de Paris pour le Sport

La ministre chargée des Sports et les présidents du CNOSF, du CPSF, de l'ANLSP, du CoSMoS et de la FNASS ont signé une déclaration commune en lien avec l'initiative « le Sport pour la Génération égalité » lancée par ONU Femmes avec le CIO avec l'objectif de transformer l'environnement sportif vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes et d'utiliser le sport comme moyen d'autonomisation des jeunes filles. Fin janvier, la Fédération des entraîneurs professionnels (FEP) a également rejoint l'Appel de Paris pour le Sport.

« Au moins, aujourd'hui, on a le choix. Alors qu'à une époque, la question ne se posait pas : soit les sportives arrêtaient prématurément leur carrière pour avoir un enfant et en gardaient un certain frustration soit elles attendaient quelques années au risque de ne jamais connaître la joie de la maternité. Et c'est malheureusement arrivé à beaucoup d'athlètes que je connais. »



Méлина Robert Michon, vice-championne olympique de lancer du disque, maman de deux enfants et qui a réussi ses deux retours au plus haut niveau

En tant qu'acteurs majeurs de la gouvernance du sport en France, cette déclaration illustre leur volonté d'agir pour un environnement sportif plus égalitaire en France pour les femmes et les filles d'ici 2025, à travers trois engagements concrets et immédiats :

- Développer des actions de communication, auprès du grand public et des membres du mouvement sportif, pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, pour ancrer la pratique féminine dans les usages et les représentations, pour soutenir les objectifs de parité dans la gouvernance sportive ;
- Identifier une personne référente (salariée ou élue) dans chacune des sept institutions, qui sera spécifiquement en charge des sujets liés à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la diversité, et qui sera responsable de la coordination des actions à mettre en œuvre ;
- Élaborer puis déployer un plan de féminisation, personnalisé au sein de chaque institution et coordonnée entre elles, fixant des priorités d'actions, des objectifs précis, des échéances et un calendrier de mise en œuvre.

Soutenir les parcours d'accès au sport de haut niveau

S'agissant de la haute performance, le Gouvernement veut assurer, d'ici aux JOP de Paris 2024, l'égalité des primes fédérales femmes/hommes et des aides personnalisées ; garantir les moyens identiques entre les collectifs féminins et masculins (à niveau équivalent de performance) et enfin garantir l'accompagnement des sportives pendant et après la grossesse.

La ministre chargée des Sports, Roxana Maracineanu, souhaite notamment encourager et mieux accompagner les sportives de haut niveau dans leur projet de maternité qui s'inscrit de plus en plus souvent en cours de carrière et ne correspond plus à une retraite sportive. Néanmoins, des freins persistent à la décision de maternité. Crainte d'altérations des performances, d'un manque de soutien de l'encadrement technique qui priorise les enjeux de performance. Crainte de la sportive d'une « rupture » avec son environnement sportif, voire de la perception d'abandon des coéquipières dans les sports collectifs... Ces incertitudes amènent la sportive de haut niveau à différer le désir d'enfant avec un risque d'infertilité lié à l'âge ou aux perturbations du cycle.

« Pendant toute ma grossesse, l'envie de poursuivre le sport de haut niveau était forte, mais j'avais malgré tout ce point d'interrogation sur ce qu'il allait se passer une fois qu'elle serait dans mes bras et aussi si j'allais retrouver mon niveau. Mon préparateur mental m'a fait comprendre que je pouvais déconnecter du sport et de mon projet sportif pendant un moment et me connecter sur ce qui se passait en moi et avec l'enfant que je portais. Ca m'a vraiment libéré. »



Charline Picon,
championne olympique
de planche à voile RS :X et
maman

ZOOM SUR...

L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, UN PARTENAIRE DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

La ministre chargée des Sports, Roxana Maracineanu, souhaite encourager les employeurs, chefs d'entreprise et dirigeants d'administration à promouvoir les activités physiques et sportives et inciter leurs salariés/agents, tout particulièrement les femmes notamment dans cette période charnière qu'est l'arrivée d'un enfant, à la pratique du sport dans leur journée de travail. Cette priorité ministérielle s'inscrit dans une démarche globale en faveur de la pratique sportive des femmes tout au long de la vie dont l'accroissement est l'un des objectifs transversal de la stratégie nationale sport-santé. En lien avec le ministère chargé des Sports et dans le cadre de la feuille de route partenariale relative au développement des activités physiques et sportives en milieu professionnel, l'Observatoire de la Qualité de Vie au Travail s'est donc fixé comme objectif de mobiliser cette année son réseau d'entreprises sur cette thématique.

Une enquête « Sport de Haut Niveau et Maternité » a été menée par un groupe de travail associé au ministère chargé des Sports et réalisée au cours des mois de mars et d'avril 2021. Outre des entretiens avec des sportives de haut niveau (Marie Dorin-Habert, Dora Tchakoute, Charlotte Bravard), un questionnaire en ligne auto-administré a été adressé aux sportives âgées de 16 ans et plus, inscrites sur listes ministérielles SHN depuis 2016. L'objectif de cette enquête, à laquelle ont répondu 700 sportives représentant 55 fédérations dont 445 actuellement inscrites sur liste haut niveau, était de mieux connaître les rapports à la maternité des femmes dans le milieu du sport de haut niveau, ainsi que le vécu de cette période dans ses différentes étapes (grossesse, accouchement, reprise, accompagnement, etc.).

Le ministère chargé des Sports a également engagé un travail important visant à documenter la connaissance des phases d'entraînement des sportives de haut niveau en situation de maternité, les adaptations progressives pour cette population particulière. Ceci visant à permettre aux cadres techniques sportifs, à l'encadrement médical et aux sportives elles-mêmes d'envisager plus sereinement cette période de maternité en cours de carrière.

L'ensemble de ces contributions a permis l'élaboration d'un guide « **Sport de haut niveau et maternité, c'est possible !** » qui sera disponible le 18 février prochain. Ce guide s'adresse plus particulièrement aux sportives engagées dans un parcours de performance ayant un projet de grossesse, qui sont enceintes ou qui ont déjà accouché. Il s'adresse également à toutes les sportives comme à certaines arbitres, entraîneuses de haut niveau et professionnelles qui souhaitent s'informer sur la spécificité d'une maternité pendant la carrière sportive ainsi qu'à leur entourage sportif, familial et médical.





En 2020, un premier Guide à destination de toutes les femmes, future ou jeune maman, qui souhaitent débuter ou reprendre une activité, avait été réalisé avec l'expertise de professionnels de santé (médecins, gynécologue et sages-femmes). Ce document donne notamment des conseils sur les activités possibles aux différents stades de la grossesse et après l'accouchement, avec des exercices et mouvements très simples et adaptés selon les sensations, les envies, les besoins de chacune. En complément, les mamans y trouveront différentes ressources et recommandations pour les orienter et les aider à s'épanouir dans la pratique de leur sport (initiatives des fédérations, carte des Maisons Sports-Santé, etc.).

<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guide-apsetmaternite.pdf>



ZOOM SUR...

UN ACCORD COLLECTIF HISTORIQUE DANS LE HANDBALL FÉMININ

Le ministère chargé des Sports félicite le handball qui est devenu le premier sport français à s'être doté de son propre accord collectif disciplinaire : la Convention Collective des joueuses professionnelles de Handball. Signée le 15 mars 2021 par l'Union des Clubs Professionnels de Handball Féminin (UCPHF), l'Association des Joueuses Professionnelles de Handball (AJPH) et le Groupement des entraîneurs et des professionnels de la formation de Handball (7Master), cette convention permet d'organiser et de mieux structurer l'écosystème autour des joueuses professionnelles en adaptant notamment le droit du travail aux particularités du handball, en particulier la prévoyance et la complémentaire santé des joueuses. Une des évolutions importantes est le maintien du salaire pour une durée totale de 12 mois d'arrêt de travail (contre 3 actuellement) pour, notamment, les longues blessures et les périodes de maternité. Les organisations professionnelles du handball féminin ont voulu créer un véritable statut social concerté propre aux joueuses et aux entraîneurs de handball professionnel de 1ère division nationale féminine.



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACT PRESSE :

Ministère chargé des Sports
95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13

SECRÉTARIAT PRESSE

01 40 45 90 15

sec.presse.sports@sports.gouv.fr

www.sports.gouv.fr

Suivez-nous sur

